

Députés respectivement, au Bureau du Secrétaire
de la Province. Sec. 93.

*Je certifie que l'extrait cy-dessus a été fait par moi
en conformité à la 77me Section du Statut Provincial,
36 Geo. III, c. 9.*

J. SEWELL,

*Avocat Général du Roi pour la Province du }
Bas-Canada.*